



### C.N.R.P.

Club Noiséen de Randonnée Pédestre  
Association loi 1901 - Agrément Jeunesse et Sports :  
93SP329 - Affiliée FFRandonnée  
Siège social : 8/10 MPT Marcel Bou  
49 rue du Docteur Sureau  
93160 NOISY-LE-GRAND ☎ 06 09 56 55 15  
E-Mail: [cnrp93@gmail.com](mailto:cnrp93@gmail.com)



1ter, place des martyrs de la Résistance  
et de la Déportation  
93110 Rosny-sous-Bois  
☎ 01.48.54.00.19  
Internet : <https://www.randopedestre93.fr>

#### Assurance R.C.P. : WTW-GROUPAMA

Département Sport Immeuble Quai 33 33/34 quai De Dion Bouton –  
CS70001 - 92814 Puteaux ☎ 09 72 72 01 19  
[frrandonnee@grassavoie.com](mailto:frrandonnee@grassavoie.com) - Contrat n° : 41789295M / 0002

#### Garantie financière : GROUPAMA

Assurance-crédit & Caution  
132 rue des Trois Fontanot - 92000 Nanterre - ☎ 33(0)149313131  
Contrat N° 4000716162 /1

Le 25 avril 2025

## NOTICE D'INFORMATION

### Week-end « Thierache » du 17 au 19 octobre 2025

N° NG-2025-07

La sortie est ouverte aux adhérents du CNRP, inscrits à l'activité randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2025 avec l'assurance RC. S'il reste des places disponibles, l'ouverture est possible à d'autres licenciés FFRandonnée.  
Nombre de participants : 24 au minimum, 32 au maximum.

#### RECOMMANDATIONS

Il convient d'être suffisamment entraîné à la pratique de la randonnée pour apprécier pleinement ce séjour et de penser à l'équipement de base du randonneur (imperméable, lacet de rechange, gourde ...)  
Le candidat s'engage sur l'honneur à participer avec bonne humeur à l'intégralité des activités du week-end.

#### PROGRAMME

**Vendredi 17 octobre 2025** : Départ à 16h30 du Champy à Noisy le Grand vers Leschelles (02) ou possibilité de partir si la voiture est complète à l'horaire qui conviendra à ses occupants. Regroupement pour dîner au gîte à 19h30 avec le pique-nique tiré du sac

**Samedi 18 octobre 2025** : Départ à 8h15 en voiture depuis le gîte pour effectuer la Randonnée de la Salette (15,5 km) Retour aux voitures pour se rendre au parking du Familistère. Pique-nique dans les jardins du palais social. Visite guidée du Familistère à Guise (Aisne 02) à 14h. Après la visite, quartier libre dans Guise et retour au gîte pour 18h30, restauration au gîte

**Dimanche 19 octobre 2025** : Départ en voiture à 8h15 par la route des églises fortifiées : Englancourt, Marly Gomont et Crupilly jusqu'au château de Guise, visite guidée du lieu - Déjeuner au restaurant « à la buanderie » piscine du familistère.). A 14h30, à Beaurain, départ de la randonnée « La vallée des Agneaux » (13,5 km)..  
Vers 17h30 : Retour à Noisy-Le-Grand (arrivée prévue vers 20h30).

Les randonnées ne se feront pas forcément dans cet ordre et pourront être modifiées, selon la météorologie et la forme physique des participants, si besoin, une rapide réunion d'informations sera organisée la veille au soir pour déterminer l'organisation de la journée du lendemain.

#### RENSEIGNEMENTS

Florence Verry ☎ 0614810991 ✉ [flovery93@gmail.com](mailto:flovery93@gmail.com)  
Annick Bruneau ☎ 06 13 31 41 04 ✉ [ajc.bruneau@orange.fr](mailto:ajc.bruneau@orange.fr)

#### HEBERGEMENT en GITE

Marcella MASSA ROLANDINO <b>ReSet Association</b> 2 bis Hameau de Hennepieux 02170 <b>Leschelles</b>	10 Chambres partagées de 2 à 5 personnes avec salle de bain
--	---

#### COUT DU SEJOUR

**Le coût du séjour est fixé à 162 € par personne quel que soit le type de chambre**

Ce prix comprend :

- 2 nuits au gîte, taxe de séjour incluse, Linge de toilette et draps fournis
- Les petits déjeuners, le pique-nique et le dîner du samedi, le déjeuner au restaurant du dimanche
- L'accompagnement des randonnées par deux animateurs du CNRP (Florence et Guy)
- Les visites guidées (Familistère et château de Guise)
- L'immatriculation tourisme.

Ne sont pas compris :

- Les assurances facultatives.
- D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme "compris".
- **Le pique-nique du vendredi soir**



### **PREINSCRIPTION**

Les préinscriptions sont ouvertes à compter du **1er mai 2025**. Elles seront effectives dès réception du paiement **d'un acompte de 80 € + assurance** si choisie. Elles seront closes le **15 mai 2025**.

Les préinscriptions seront validées fin **mai 2025** si besoin est (plus de 32 préinscrits) par une commission qui se réunira alors pour effectuer un choix parmi les participants (voir critères du CA). Une liste d'attente sera constituée et ces adhérents se trouveront prioritaires pour les prochains séjours de même type.

Paiement préférable par CB, virements ou chèques possibles

Chèques à envoyer à : **Florence Verry**, 4 RUE DES BLEUETS 93160 NOISY-LE-GRAND

Quel que soit le type **règlements prévenir Florence** par email à [floverry93@gmail.com](mailto:floverry93@gmail.com)

### **ASSURANCES FACULTATIVES**

L'assurance annulation prise auprès de la FFR est **fortement conseillée et doit être souscrite au moment de la préinscription**.

Vous trouverez, annexées à cet envoi, ou sur le site CNRP93.com, les conditions générales relatives à ces assurances et le bulletin de souscription. Si vous souhaitez profiter de tout ou partie de cette offre, nous vous invitons à nous retourner le formulaire correctement rempli.

### **DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS**

Les participants seront regroupés pour constituer des équipages de 4 personnes par véhicule.

(Environ **462 km** aller Noisy-le-Grand / Leschelles Hennepieux (via Laon) et retour Beaurain / Noisy-Le-Grand + différents déplacements sur place).

Le responsable du week-end gèrera la contribution de chacun aux frais du déplacement (**voir article 4.5 du Règlement Intérieur**).

Le coût du covoiturage (véhicule) est estimé à **37 €** par personne, sur la base de 4 adhérents par voiture.

**COUT GLOBAL DU SEJOUR** : environ **199 €** (hors assurances).

### **PAIEMENTS**

- Premier acompte avant le **15 mai 2025** : **80 €** (incluant les frais d'immatriculation tourisme de 5,00 €), **augmenté de la prime d'assurances facultative** (voir barème). ( **ou 91€ si prise assurance** )
- Solde du séjour avant le **1er septembre 2025** : **82 €**.

**Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre du CNRP de préférence par CB sur le site, si besoin par chèque, ou virement bancaire.** L'IBAN du club peut être obtenu auprès de la présidente ou du trésorier. Les adhérents effectuant un paiement par virement ou CB, doivent impérativement indiquer le motif du paiement et avertir en parallèle par email les responsables du séjour.

### **FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :**

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

**Dans tous les cas, une somme de 30 € sera retenue par dossier d'inscription.**

#### **AVEC ASSURANCES**

- Annulation faite avant le **15 juillet 2025**, restitution des sommes versées hors frais d'inscription.
- Annulation entre le **15 juillet 2025** et le **1er septembre 2025** : retenue de 50% du montant total du séjour.
- Annulation postérieure au **1er septembre 2025** : retenue de 100% du montant total du séjour.

#### **SANS ASSURANCES**

- Remboursement si un(e) remplaçant(e) est trouvé(e), hors frais d'inscription.

### **Rappel : CESSION DU SEJOUR :**

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide. Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT, UEIT et les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

### **INSCRIPTION**

Après réception de votre 1<sup>er</sup> acompte, nous vous adresserons, en double exemplaire (CNRP et adhérent), **le bulletin d'inscription proprement dit**. Vous n'aurez plus la possibilité de souscrire aux différentes assurances (facultatives), car celles-ci sont obligatoirement prises à la préinscription. Nous vous invitons à remplir les 2 exemplaires de façon identique (partie grisée) et à nous retourner, **sous quatorze jours**, l'**exemplaire CNRP** de ce bulletin revêtu de votre signature et des renseignements demandés.

En vous souhaitant, par avance, un agréable séjour, nous vous adressons nos cordiales salutations de randonneur.

L'équipe Responsable Tourisme

PJ : Annexe 12bis. Obligation d'information des articles R211-6 et R211-12 du Code du tourisme

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables à la Permanence de l'Association ou sur le site de l'association <https://www.cnrp93.com/week-ends-semaines-et-plus>

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 23 Rue Raspail, 94200 Ivry-sur-Seine – Numéro d'immatriculation : IM075100382. Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION : tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051.